

# Observatoire du sans abris dans l'agglomération mulhousienne



<b>Synthèse : ce qu'il faut retenir .....</b>	<b>3</b>
<b>Eléments de contexte.....</b>	<b>4</b>
Objectifs de l'observation .....	4
Méthodologie d'observation .....	5
Limites méthodologiques .....	6
<b>Demande potentielle : analyse des publics .....</b>	<b>7</b>
<b>Qui et combien sont-ils ? .....</b>	<b>7</b>
Définition du public cible .....	7
Les personnes relevant du dispositif d'urgence.....	7
Les personnes relevant du dispositif d'insertion.....	10
Les individus rencontrés par les maraudes.....	11
Le public de l'accueil de jour.....	12
<b>Le marché de l'Offre .....</b>	<b>13</b>
<b>Etat de l'offre de logements.....</b>	<b>13</b>
Priorité au logement.....	13
Etat de l'offre en hébergement à Mulhouse .....	14
Les logements financés dans le cadre de l'ALT.....	15
Les logements en intermédiation locative .....	17
Les maisons relais .....	18
<b>L'analyse des besoins.....</b>	<b>19</b>
<b>Adéquation des publics aux objectifs de la politique logement «Logement d'Abord» .....</b>	<b>19</b>
Les grands exclus.....	19
Les expulsés ou menacés d'expulsion.....	20
Les jeunes (moins de 25 ans) isolés .....	21
Les personnes atteintes de troubles psychiatriques.....	22
Les sortants de détention.....	23

## GLOSSAIRE

<b>AAH</b>	Allocation aux adultes handicapés
<b>AIVS</b>	Agence immobilière à vocation sociale
<b>ALT</b>	Allocation logement temporaire
<b>APL</b>	Aide personnalisée au logement
<b>AS ALT</b>	Accompagnement social dans un logement financé (cadre de l'allocation logement temporaire)
<b>ASE</b>	Aide sociale à l'enfance
<b>ASLL</b>	Accompagnement social lié au logement
<b>CAARUD</b>	Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues
<b>CHRS</b>	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
<b>DDCSPP</b>	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
<b>FINESS</b>	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
<b>FSL</b>	Fonds solidarité pour le logement
<b>HU</b>	Hébergement d'urgence
<b>IML</b>	Intermédiation locative
<b>PASS</b>	Permanence d'accès aux soins de santé
<b>QPV</b>	Quartier prioritaire de la ville
<b>RSA</b>	Revenu de solidarité active
<b>SIAO</b>	Services intégrés d'accueil et d'orientation

# SYNTHESE

## Ce qu'il faut retenir

En novembre 2017, un Appel à Manifestation d'Intérêt avait été émis par le Ministère de la Cohésion des territoires pour inciter territoires urbains et ruraux, connus pour être confrontés au sans-abrisme, à créer des synergies locales, expérimenter, innover pour faire face au mal-logement. 24 territoires ont été sélectionnés afin d'assurer la mise en œuvre accélérée du plan «Logement d'abord». Parmi elles, la ville de Mulhouse, soutenue et partenaire de m2A, a été retenue.



➔ Une **demande** potentielle «Logement d'Abord» estimée à environ **330 personnes** au 1er trimestre 2019. Elle regroupe:

- les individus ayant sollicité le SIAO Insertion
- les individus repérés par les maraudes ayant des ressources et un statut de droit commun
- A cette estimation, s'ajouterait le contingent recensé par la Préfecture (non inscrits dans le SIAO) mais il n'est pas renseigné dans ce temps zéro de l'observatoire.

### Enjeux

- De plus en plus d'isolés : Adapter l'offre de logements ?
- Un vieillissement des publics déjà hébergés pour aller vers le logement d'abord
- Un public jeune très présent : Adapter l'accompagnement social?
- 1/5 des appels au SIAO liés à des expulsions locatives: Muscler les actions de prévention?
- Difficultés des sortants de détention: prévention et accompagnement social en amont?
- Proposer un accompagnement modulable, peut-être pérenne pour certains publics et un mode de financement associé ?

➔ Une **offre** potentielle «Logement d'Abord» estimée à environ **450 logements** au 1er trimestre 2019. Ils sont répartis comme suit:

- 216 logements financés dans le cadre de l'ALT
- 150 logements en intermédiation locative
- 90 logements en maisons relais

**Mais attention : le parc potentiel identifié est actuellement entièrement occupé**

### Enjeux

- Eviter les effets de ségrégation sociale et spatiale: développer une offre de logements hors des quartiers prioritaires de Mulhouse ?
- Conserver une offre en hébergement pour un public spécifique
- Mobiliser une partie des logements vacants pour en faire des logements conventionnés



# Objectifs de l'observation

Dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le « Logement d'Abord », la ville de Mulhouse et m2A ont établi une feuille de route constituant le plan d'actions. Dans son troisième axe, la fiche action n°10 vise à construire un observatoire du sans-abrisme. Un outil qui a comme finalité de mieux identifier les leviers pour mettre en place une action publique plus efficace.

## ➔ Accroître la connaissance des publics entrant dans la politique «Logement d'abord»

La connaissance du public est aujourd'hui fragmentée et quasiment propre à chaque association/service en fonction du public qu'il accueille. L'enjeu de l'observation est de partager et mutualiser la connaissance des publics et disposer de données (quantitatives et/ou qualitatives) permettant de rendre compte de la situation des publics concernés par le dispositif «Logement d'Abord».

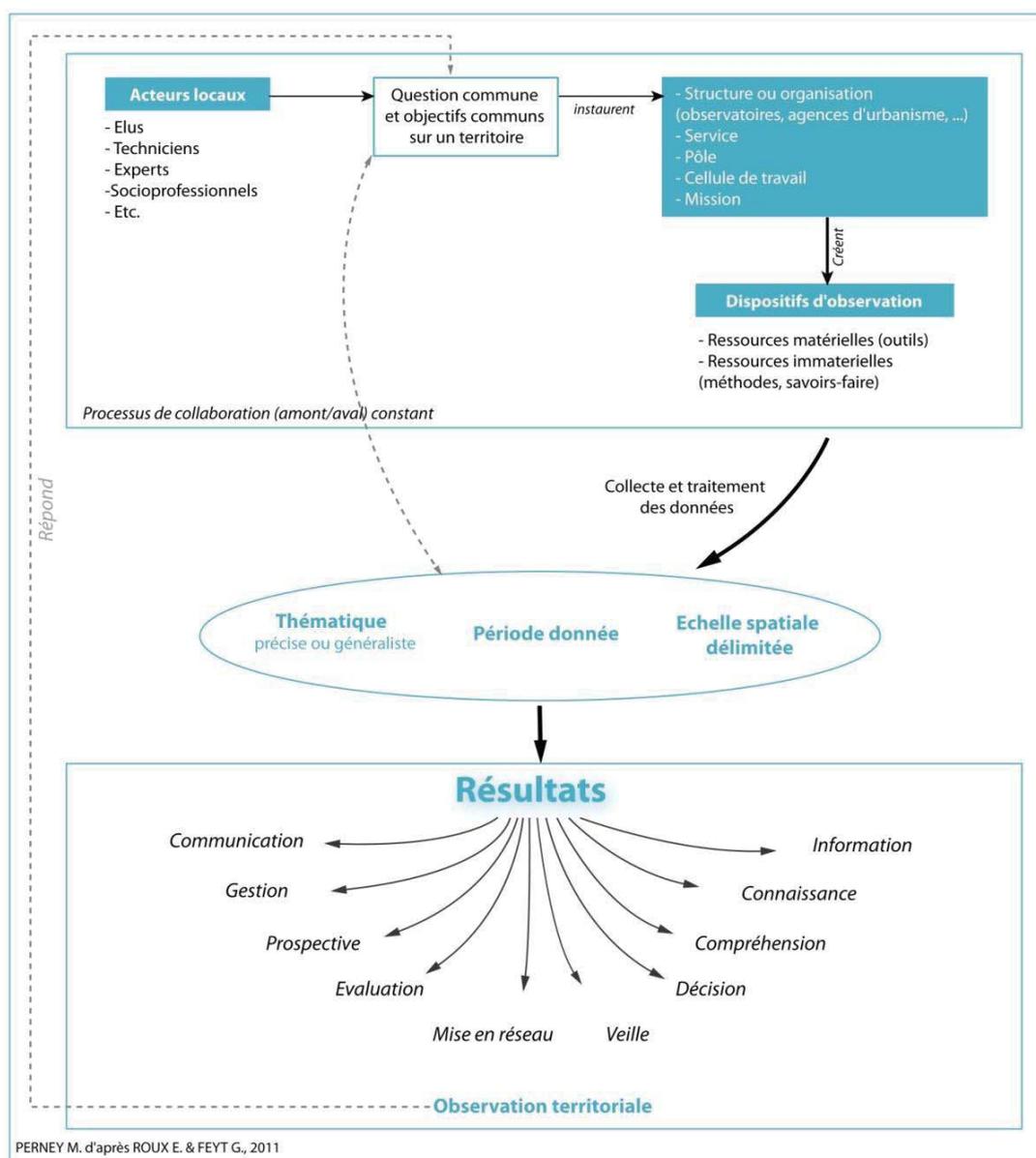
## ➔ Accroître la connaissance du parc de logements pour le public cible de la politique «Logement d'abord»

A l'image des publics, la connaissance du parc de logements est elle aussi éclatée. L'enjeu est là aussi de disposer d'une observation du parc de logements mobilisables pour reloger le public visé par le dispositif «Logement d'Abord».

## ➔ Mettre en place un outil partenarial

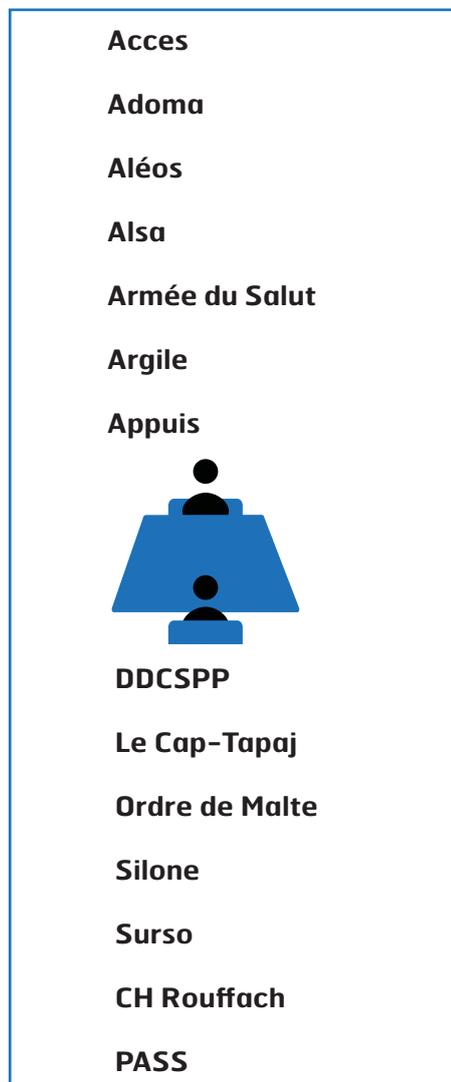
L'observatoire suppose le partage de données et d'informations et l'analyse conjointe des résultats. Il participe à la constitution d'un réseau de partenaires amenés à se revoir lors de chaque actualisation. L'observatoire vise à fédérer les acteurs du logement, de l'hébergement et de l'accueil des publics «Logement d'Abord» en favorisant l'échange et le partage des analyses autour d'indicateurs définis.

### Processus d'observation territoriale



# Méthode d'observation

## Les acteurs interviewés



## Une collaboration avec l'AURM ...

**La mission d'observation a été confiée à l'AURM. Elle s'articule autour de deux axes principaux:**

- **l'analyse des profils.** Afin de mieux connaître le public, l'AURM a pour mission de traiter des données quantitatives (fichiers de données statistiques). Bien qu'une plate forme informatisée du SIAO urgence et insertion existe, l'AURM n'a pas pu obtenir d'extractions de cette base de données. Les données traitées sont ainsi principalement issues des rapports d'activité des associations sollicitées
- **l'analyse des logements.** L'AURM a proposé de travailler sur l'analyse et la cartographie du parc de logements en ALT, MOI et IML. En complément, m2A a lancé une étude pré-opérationnelle d'OPAH/PIG de « captation du logement vacant » afin de pouvoir notamment identifier le contingent de logements pouvant potentiellement être remis sur le marché pour le public cible du « Logement d'Abord ».

La démarche vise à s'articuler avec l'observatoire du PDALPD dès lors qu'il sera mis en place.

## ... ainsi que les acteurs associatifs, institutionnels et PRAXIS

Afin d'affiner les données chiffrées par une approche plus qualitative, l'AURM a conduit une série de 19 entretiens auprès des acteurs de l'hébergement (institutionnels, associatifs...).

**Le questionnaire support** a été conçu afin d'identifier les capacités d'accueil de la structure, le nombre personnes accueillies, leurs profils (âge, durée de vie dans la rue, composition du ménage, niveau de ressources ...), les taux de fréquentation/occupation, ainsi que les durées moyennes de séjour

Ces entretiens ont été réalisés afin d'approcher les parcours de vie du public accueilli, d'identifier les principales causes de ruptures, de sorties des structures. Ils ont permis de mieux connaître les aspirations du public ainsi que les problématiques spécifiques se posant à eux.

Au final, ces entretiens semi-directifs ont permis:

- **d'identifier et mieux connaître les associations qui accueillent des personnes sans abris**
- **d'identifier les différents dispositifs existant en matière d'hébergement et de logement des personnes sans abris**
- **d'obtenir des informations quantitatives sur le public accueilli,**
- **d'obtenir des informations qualitatives sur le public accueilli.**

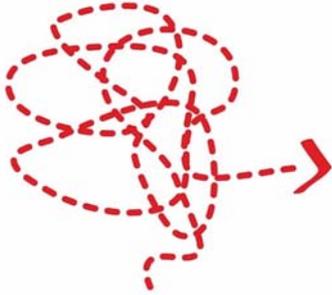
En parallèle, l'école supérieure de Praxis sociale est missionnée pour travailler directement avec les personnes intégrant un logement dans le cadre du «Logement d'Abord». Elle a élaboré un questionnaire qui vise à recueillir uniquement des données factuelles (caractéristiques socio-démographiques, parcours résidentiel, situation résidentielle actuelle etc.).

En ce qui concerne la connaissance du parc de logements, les deux agences immobilières à vocation sociale (AIVS) IMEOS et APPUIS, ont été sollicitées ainsi que la DDCSPP.

# Limites méthodologiques

### *L'accessibilité au fichier du SIAO*

Pour cette première édition du rapport, **l'accès aux données du fichier du SIAO n'a pas été possible directement**. Ni auprès de la DDSCPP, ni auprès d'Accès, gestionnaire du SIAO urgence et partiellement auprès de SURSO, gestionnaire du SIAO Insertion. L'évolution du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) mais également l'évolution du logiciel permettant la gestion et le traitement des données du fichier ainsi que le manque de formation des agents et travailleurs sociaux en charge de la gestion du fichier, n'ont **pas permis de réaliser les extractions souhaitables**.



### *L'hétérogénéité des sources de données*

Ne pouvant avoir accès au fichier du SIAO, les associations ont été sollicitées une à une pour obtenir les données sur les publics accueillis. **Les principales sources de données transmises proviennent des rapports d'activités des différentes associations et rapports trimestriels du SIAO Insertion**. Et c'est là le principal écueil en ce qui concerne la collecte d'informations et de données concernant les publics car :

- les mêmes personnes peuvent s'adresser à différentes associations. Elles sont ainsi compatibilisées dans différents rapports d'activités, d'où de forts **risques de doubles voire triple comptes**
- **Dans les rapports d'activité, la population de « droit commun » est mêlée à l'ensemble de la population** accueillie. Or le public cible de la politique logement d'abord à Mulhouse, est la population de droit commun (cf. p.7). Par conséquent, **l'impossibilité d'isoler la population de droit commun amène là aussi, un biais supplémentaire**.
- **L'indicateur « ressource »** est inégalement renseigné et peut porter tant sur les populations globales que sur celle uniquement de droit commun. L'hypothèse émise pour extraire l'information du public cible du logement d'abord est que ceux qui ne présentent aucune ressource sont en majorité des individus hors droit commun.

Ces éléments témoignent de la difficulté d'homogénéiser les indicateurs utilisés dans le cadre de l'analyse de la population cible du « Logement d'abord » mulhousien.

### *La temporalité des données*

**Les données issues des rapports d'activité ont été extraites à des dates, voire des années différentes**, d'où un biais supplémentaires sur les effectifs réels.

### *Le retard dans l'état d'avancement de l'étude « captation du logement vacant »*

Le second volet de l'observatoire du sans abris, concerne l'offre de logements. Une focale sur les logements actuellement loués au public cible a pu être réalisée. En revanche, **le volet prospectif reposait sur les résultats de l'étude « captation du logement vacant dans l'agglomération mulhousienne »**. Or celle-ci a pris du retard. L'offre mobilisable par remise sur le marché de logements vacants n'a ainsi pas pu être identifiée dans cette édition.



# Qui et combien sont-ils ?



Photo AURM - 2019

**126 personnes** relevant de l'urgence entrant potentiellement dans le «Logement d'Abord» dont 100 personnes logées chez APPUIS et 26 chez ADOMA.

Sources: données APPUIS- ADOMA

### La définition du public cible à Mulhouse

Lors de la journée d'information «Logement d'Abord», organisée par L'école Supérieure de Praxis Sociale en juin 2019 à Mulhouse, Renaud De Backer, coordinateur Housing First Belgique, sensibilisait la ville et m2A quant à la nécessité de posséder un système de récolte de données fiable afin de pouvoir identifier qui et combien sont les individus qualifiés de « sans-abris » sur un territoire.

D'après la définition de l'INSEE, « une personne est qualifiée de sans domicile un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) ».

Selon le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, les publics visés par le plan sont les personnes sans domicile ainsi que les personnes en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement (expulsion locatives, sorties d'institutions, troubles psychiques...), notamment les personnes vivant dans les bidonvilles, dans des installations illicites ou dans des squats. Il s'agit d'une stratégie globale qui intègre également les enjeux relatifs à l'accès au logement des personnes réfugiées

Lors des comités techniques rassemblant les acteurs associatifs et institutionnels (collectivités notamment), **les partenaires ont défini le public cible pour le plan «Logement d'Abord» à Mulhouse qui fera l'objet de l'observatoire.** Il regroupe ainsi les:

- Personnes inscrites dans le Service intégré d'accueil et d'orientation du Haut-Rhin - SIAO (115 urgence + 115 insertion)
- Personnes refusant de s'adresser/ ne s'adressant pas au SIAO (informations sur ce public obtenues auprès des maraudes, des services sociaux de la ville et du CD 68).
- Publics en attente de droits CAF
- Expulsés locatifs n'ayant pas de solution (informations sur ce public obtenues auprès des services sociaux de la ville et du CD 68 et la CAF)
- Sortants d'institution (ASE, Hôpitaux psychiatriques, prison, CHRS) : informations sur ce public obtenues auprès du CD 68, du service hospitalier social de Mulhouse, du SPIP, des responsables de CHR

Pour cette première édition de l'observatoire, le comité technique a choisi d'exclure du dispositif d'observation, les personnes hors droit commun, les migrants et demandeurs d'asile ainsi que les personnes vivant en squat.

### Les personnes relevant du dispositif d'urgence

L'estimation du nombre de personnes «éligibles» au Logement d'abord et relevant de l'urgence, résulte des données obtenues auprès d'APPUIS (CHRS urgence et HU) et d'ADOMA (Centre d'hébergement d'urgence) à raison de respectivement 100 et 26 personnes. Ces données ne sont pas exhaustives mais révèlent des profils assez contrastés.

### Profil des individus hébergés par APPUIS

- **Une forte proportion de femmes confrontées à des violences conjugales.** 29% des admissions font suite à des violences conjugales. Le fait de ne pas avoir de solution d'hébergement constitue un motif d'accueil dans 19% des cas, suivi par les mesures d'expulsions locatives à hauteur de 15%. Plus marginalement, dans 9% des cas, le motif d'accueil concernait une situation administrative.
- En raison de la forte proportion de familles monoparentales, **le nombre d'enfants accueillis est élevé.** En effet, 51% des individus accueillis ont entre 0 et 17 ans.



## Chiffres clés APPUIS

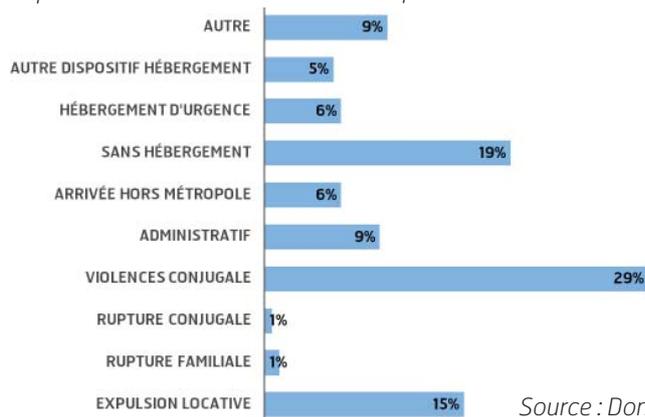
**60%** de femmes

**30%** sont des isolés (dont 85% de femmes)

**52%** sont des familles monoparentales

Sources : données APPUIS

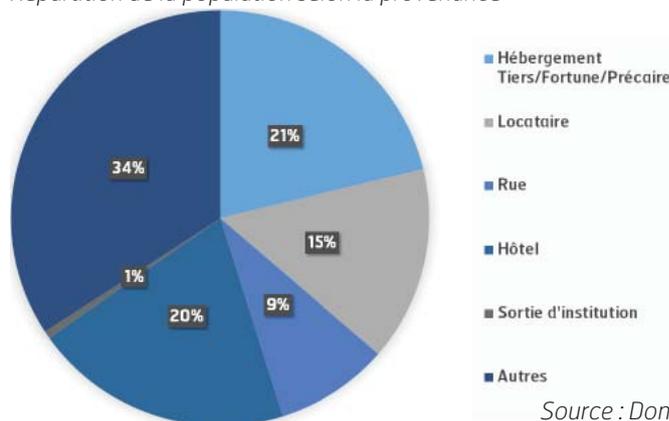
Répartition des individus selon les motifs d'accueil



Source : Données APPUIS-2018

- **1/4 des personnes habitait un logement précaire (caravane, mobile home...), de fortune ou chez des tiers. 20%** étaient hébergés dans un hôtel. **15%** étaient locataires d'un logement dont **62%** dans le parc social. **9%** des bénéficiaires étaient en situation de sans-abrisme et presque aucun ne provient de l'hébergement d'urgence ou d'institutions spécialisées.

Répartition de la population selon la provenance



Source : Données APPUIS-2018



Photo AURM - 2019

- **De l'urgence à l'hébergement.** Le taux de sortie des individus atteint **46%** en 2018. **55% des sortants** ont été orientés vers un dispositif d'hébergement. **moins de la moitié des sortants (43%)** ont accédé à un logement ordinaire, dont **90%** au sein du parc social et **10%** au sein du parc privé.

Taux de sortie des individus et leur destination

SORTIE	TAUX
Total	27%
Vers un logement ordinaire	43%
Dans parc social	90%
Dans parc privé	10%
Vers un hébergement chez des tiers	16%
Vers un autre dispositif d'hébergement	38%
Vers une institution spécialisée	3%
Nombre total individus	46

Source : Données APPUIS-2018



## Chiffres clés ADOMA

**85%** d'hommes

**100%** sont des isolés

**27%** sont âgés de 18 à 25 ans

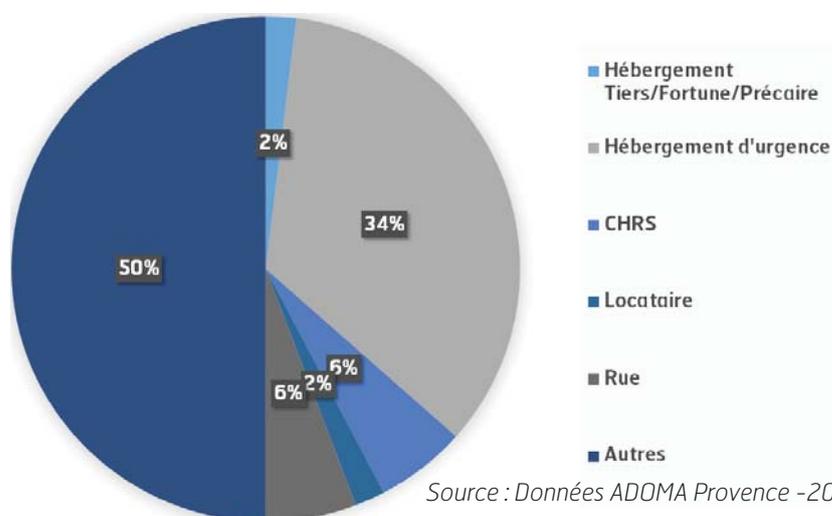
**27%** sont âgés de 26 à 35 ans

Source : Données ADOMA Provence -2018

## Profil des individus hébergés par APPUIS

- **Une forte proportion d'hommes jeunes et isolés.** Les 18-25 ans et les 26-35 ans représentent chacun d'entre eux **27%** des bénéficiaires. Les 36-45 ans, **22%** et les 46-55 ans représentent **18%** des bénéficiaires. Les 56-60 ans constituent une frange minime de la population avec une représentativité de **4%**.
- **Une forte proportion d'individus logés précédemment dans une autre structure pratiquant l'accueil d'urgence.** **34%** des individus proviennent de l'hébergement d'urgence. **6%** de la population est issue d'un CHRS et **6%** étaient en situation de sans-abrisme. Seuls **2%** des individus étaient auparavant logés dans un hébergement tiers, de fortune, précaire ou au sein du parc locatif dans un logement ordinaire. Enfin, nous ne pouvons statuer pour **50%** des individus.

Répartition de la population selon la provenance



- **De l'urgence à l'hébergement.** Le taux de sortie des individus est élevé: il atteint **75%**. **46% des personnes** ont été orientées à la sortie vers un dispositif d'hébergement. **11%** ont accédé à un logement ordinaire ou un logement accompagné. **8%** se sont dirigées vers une institution spécialisée, un hébergement chez un tiers.

Taux de sortie des individus et leur destination

SORTIE	TAUX
Total	75%
Vers un logement ordinaire	11%
Vers un logement accompagné	11%
Vers un autre dispositif d'hébergement	46%
Vers une institution spécialisée	8%
Vers un hébergement chez des tiers	8%
Départ volontaire	3%
Nombre total individus	37

Source : Données ADOMA Provence -2018



Photo AURM - 2019



**313** personnes relevant de l'insertion entrant potentiellement dans le «Logement d'Abord»

Sources: SIAO insertion - 2019

## Chiffres clés

**60%** de femmes

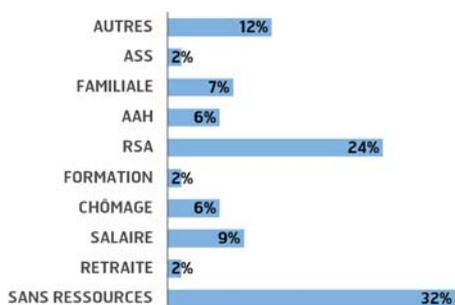
**73%** sont des isolés (dont 72% d'hommes)

**22%** sont des couples avec enfants

**75%** ont entre 25 et 60 ans

Sources: SIAO insertion - 2019

### Répartition de la population selon le type de ressources (en ménages)



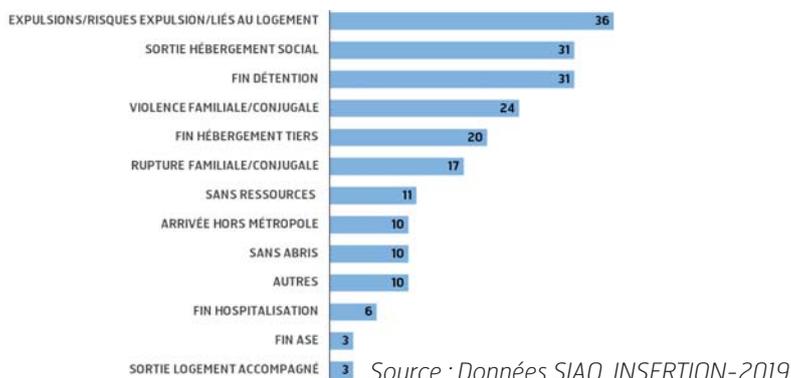
Sources: SIAO insertion - 2019

## Les personnes relevant du dispositif d'insertion

Les informations traitées proviennent du fichier SIAO - insertion au premier trimestre 2019.

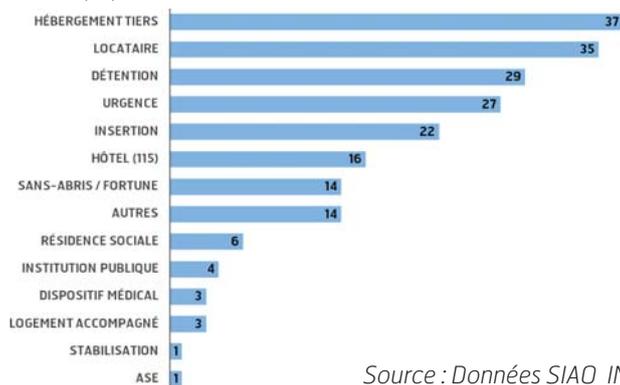
- **Une forte proportion d'expulsés locatifs.** Si l'on rassemble le nombre de ménages sortants de détention, d'ASE et d'hospitalisation, **19%** des ménages ont alors sollicité le SIAO Insertion à la suite d'une fin de prise en charge dans une institution spécialisée, **dont 78%** concernant la détention. L'expulsion, l'insalubrité et les problématiques liées au logement sont pour **17%** des ménages un motif de sollicitation du SIAO Insertion. **14%** sortaient du circuit de l'hébergement social et **11%** ont fait appel à la suite de violences familiales. **9%** n'avaient plus accès à l'hébergement chez un tiers et **8%** ont subi une rupture familiale ou conjugale.

Répartition de la population selon le motif de la demande (en ménages)



- **17% des ménages** étaient logés chez des tiers lors de la demande. **16%** étaient locataires, dont **63%** au sein du parc privé et **37%** au sein du parc social. **14% d'entre eux** étaient en détention, **13%** en hébergement d'urgence et **10%** en hébergement d'insertion.

Répartition de la population selon la situation lors de la demande (en ménages)



- **Une forte proportion de ménages sans ressources.** **17% des ménages** étaient logés chez des tiers lors de la demande. **16%** étaient locataires, dont **63%** au sein du parc privé et **37%** au sein du parc social. **14% d'entre eux** étaient en détention, **13%** en hébergement d'urgence et **10%** en hébergement d'insertion.

**1440** rencontres (droit commun et hors droit commun confondus) soit environ **280** individus recensés par la référente maraude d'ACCES lors de la période hivernale 2018-2019 dont **15%** relevant du droit commun (42 individus)

Source : référente maraude d'ACCES lors de la période hivernale 2018-2019

### Chiffres clés

**76%** d'hommes

**43%** sont des isolés (dont 92% d'hommes)

**39%** sont des couples avec enfants

**12%** sont des familles monoparentales

**74%** des personnes de droit commun ont des droits ouverts donnant accès à l'assurance maladie

**59%** des personnes de droit commun ont des droits ouverts donnant accès à des ressources

Source : référente maraude d'ACCES lors de la période hivernale 2018-2019

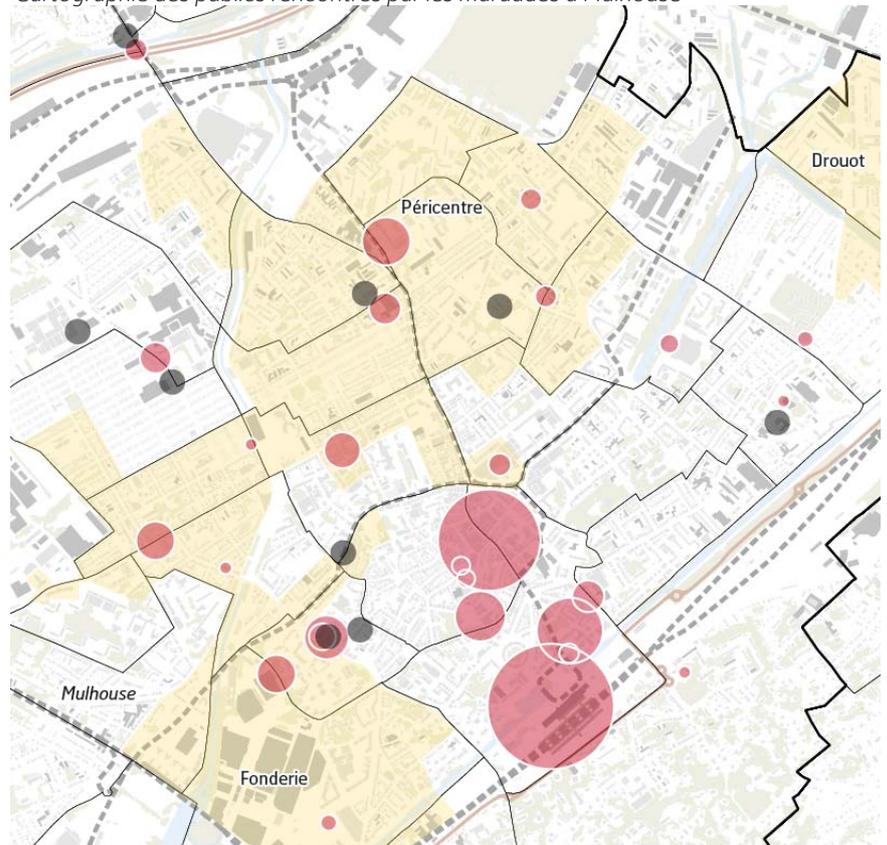
Source : Données SIAO INSERTION-2019

### Les personnes rencontrées lors des maraudes

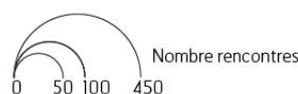
Les données présentées ont été extraites du rapport d'activité, de l'association Accès. La référente maraude, a effectué 15 maraudes avec la Croix Rouge, l'Ordre de Malte et le Poids d'une Aumône. A cela, les données ont été complétées par des rapports envoyés par les différentes associations du territoire. Ainsi, elle précise que les chiffres présentés restent à « titre indicatif ». L'un des biais principaux dans l'étude quantitative des individus rencontrés lors des maraudes, repose sur le nombre élevé de valeurs manquantes. Selon l'indicateur, cette part est relativement haute.

- **Une trentaine de personnes de droit commun rencontrées par les maraudes sont « sans abri ».** Les 13 autres personnes sont hébergées ou logées par des tiers.
- On relève environ **1/3 d'enfants de moins de 16 ans** de droit commun sans abri.
- Les individus rencontrés par les maraudes se situent principalement sur un **axe Porte Jeune- Gare à Mulhouse (65%)**. Cet axe qui traverse la place de la bourse, l'opéra du rhin et la rue du sauvage **constitue un axe de fréquentation et l'une des entrées dans la ville de Mulhouse ce qui tend à expliquer ce chiffre**. Lorsqu'on s'éloigne de cet axe, les rencontres sont moins nombreuses et plus diffuses sur le territoire. On peut noter que **la grande majorité de ces rencontres se font au sein des quartiers prioritaires de la ville et à proximité des centres d'hébergement**.

Cartographie des publics rencontrés par les maraudes à Mulhouse



Rencontres faites dans le cadre des maraudes



● Centres d'hébergement (non exhaustif)  
■ Quartiers prioritaires de la ville

aurm

0 Nord 1km  
Sources : DDCSPP 68 2019, BD TOPO Ign 2019 - AURM  
Réalisation AURM L.A. Avr. 2019



**2449** passages en 2018

Sources: données SURSO

## Chiffres clés

**61%** d'hommes

**82%** sont des isolés (dont 80% d'hommes)

**14%** sont des couples avec enfants

**63%** ont entre 26 et 60 ans

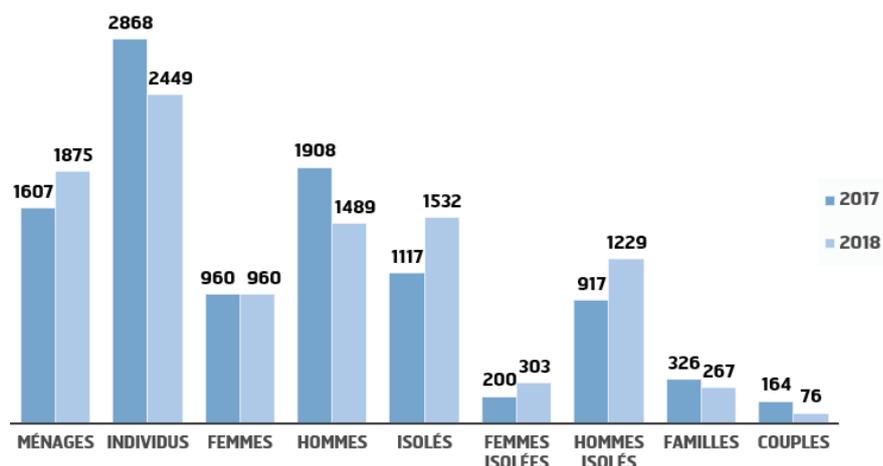
Sources: SURSO - 2018

## Le public de l'accueil de jour

Les données traitées proviennent de SURSO, l'association accueillant des personnes sans résidence stable, de droit commun ou non.

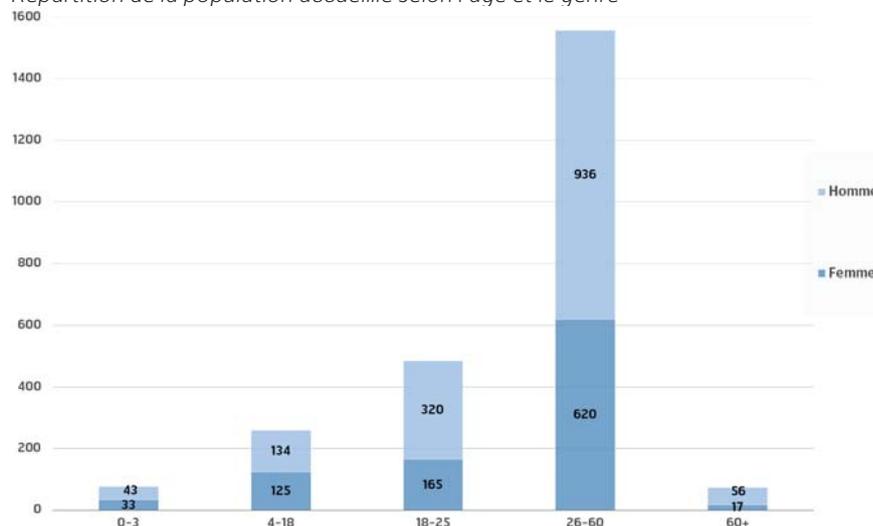
- On relève une augmentation des ménages de **17%** et baisse du nombre de passages de **15%**.
- La part d'hommes a baissé de **22%** mais ils constituent la population la plus représentée. Le nombre de femmes **stagne**.
- Les personnes isolées sont majoritaires dans l'accueil de jour et leur part a augmenté de 37% entre 2017 et 2018. Parmi elles, la part de femmes a augmenté **de moitié** et celle des hommes d'**1/3**. On peut constater une **féminisation du public des isolés** et une diminution en taille des ménages.
- On observe l'**effacement des familles et des couples au profit des isolés** (diminution **de moitié** pour les couples et une diminution de **18 %** des familles).
- Les 18-25 ans représentent **20% des passages. Ce sont principalement des hommes**

Evolution du nombre de passages entre 2017-2018



Source : Données 2017\_2018 - Surso

Répartition de la population accueillie selon l'âge et le genre



Source : Données Accueil de Jour 2018 - Surso



Locaux de SURSO - Sources: DNA

# Etat de l'offre de logements



Source : Photo Résidence Accueil -Alsa 2019

## Priorité au logement

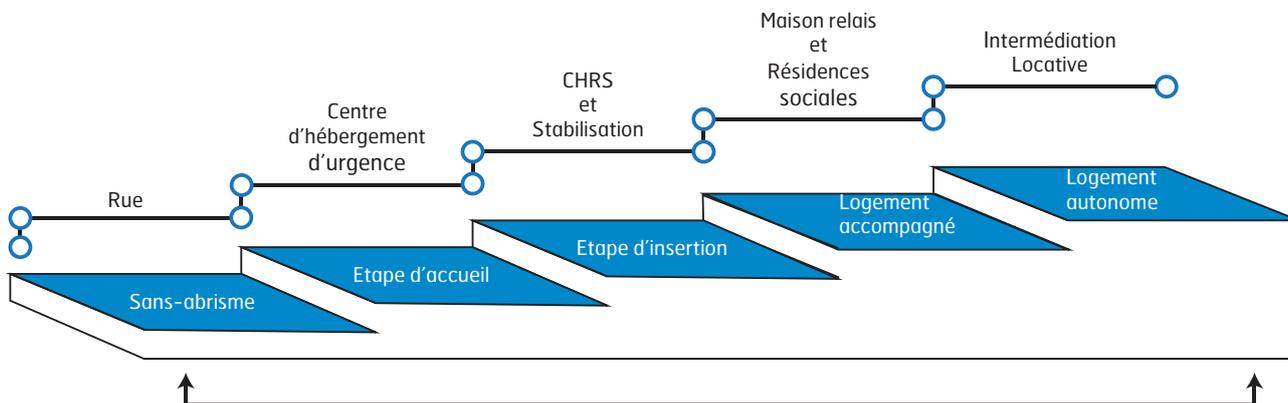
En accélérant l'accès au logement des personnes à la rue, le plan «Logement d'Abord» entend **désengorger les centres d'hébergement d'urgence et leur permettre de retrouver leur vocation première d'accueil temporaire et sans condition pour les personnes en grande détresse.**

Depuis une trentaine d'années, l'offre d'hébergements et de logements s'est multipliée pour la population sans-abri. Allant de l'hébergement d'urgence, aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et en passant par le logement adapté. **Ces populations tendent à suivre un parcours dit « en escalier » dont la finalité est d'accéder, en fin de parcours, au logement autonome.**

Néanmoins, du fait de plusieurs facteurs discriminants, ce modèle montre ses limites. Un nombre important d'acteurs issus de l'intervention sociale, de l'hébergement et du logement des populations sans-abri jugent que **le caractère méritocratique de la gestion en « escalier » tend à exclure les populations et non à les insérer.** En effet, le postulat initial de cette gestion est que la personne sans-abri doit prouver sa « capacité à habiter » à chaque palier qu'elle franchit. De cette réalité est née « Logement d'abord » qui **puise ses fondements idéologiques dans le modèle anglo-saxon « Housing First »** et des succès acquis par les pays Nord-Européens qui ont adopté cette gestion alternative depuis de nombreuses années.

Faire le pari du Logement d'abord, **c'est donner la priorité au logement comme condition première à l'insertion et choisir de mettre en valeur les compétences des personnes.** Cette approche a été validée par de multiples expérimentations dans les pays scandinaves et anglo-saxons. Elle est également au cœur du dispositif «Un chez-soi d'abord» qui s'adresse spécifiquement aux personnes en situation de grande exclusion présentant des troubles psychiques.

Principe du parcours en escalier pour accéder à un logement



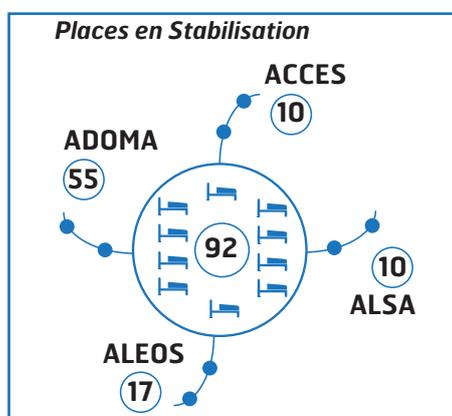
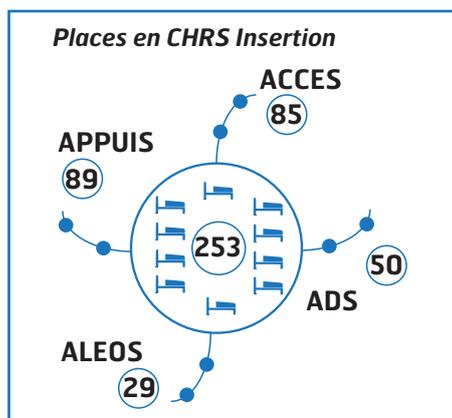
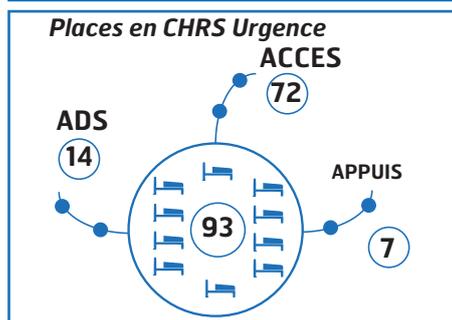
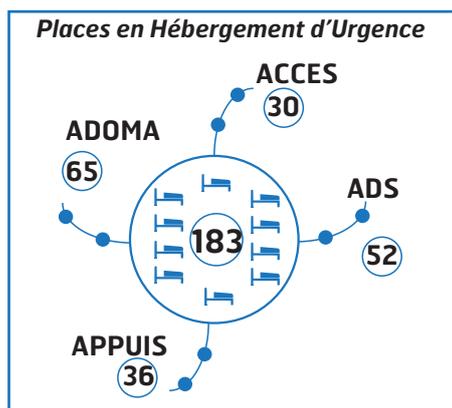
## Etat de l'offre actuelle en hébergement à Mulhouse

### Détail de l'offre d'urgence

- L'ensemble des établissements d'hébergement d'urgence se trouve à Mulhouse. 4 structures se partagent l'offre d'hébergement : Accès, Appuis, l'Armée du Salut et Adoma. Au total, ce dispositif rassemble **133 places** réparties de façon plutôt homogène. La population accueillie est **hétérogène et est hébergée exclusivement en appartement**. L'orientation se fait par le SIAO Urgence (115).
- A cela s'ajoute un hébergement d'urgence et d'accompagnement social à Illzach qui rassemble **50 places accueillant des isolés et des familles en chambres**. Il est géré par Adoma. L'orientation se fait par le SIAO Urgence (115).
- L'ensemble des CHRS Urgence se trouve à Mulhouse. 3 associations se partagent l'offre d'hébergement : Accès, Appuis et l'Armée du Salut. Au total, ce dispositif rassemble **93 places dont 77% sont détenues par Accès**. La population accueillie est composée **d'isolés et de familles hébergés en collectif ou en appartement**. Elle est orientée par le SIAO Urgence (115).

### Détail de l'offre en insertion

- L'ensemble des CHRS Insertion se trouve à Mulhouse. 4 structures se partagent l'offre d'hébergement : Accès, Appuis, l'Armée du Salut et Aléos. Au total, ce dispositif rassemble **253 places. Accès et Appuis détiennent chacun environ 1/3 de ces places**. La population accueillie est « **tout public** » à l'exception de Aléos qui cible les familles et les jeunes de moins de 25 ans. L'hébergement s'inscrit dans le cadre de **CHRS diffus ou collectif**. Seul Aléos propose une résidence sociale. L'orientation se fait par la Commission SIAO Insertion.
- L'ensemble des établissements de stabilisation se trouve à Mulhouse. 4 structures se partagent l'offre d'hébergement : Accès, Alsa, Adoma et Aléos. Au total, ce dispositif rassemble **92 places. Adoma détient environ 60% des places**. L'offre d'hébergement est **éclectique: isolés, grands exclus, tout publics, en chambre ou en appartement en diffus**. Hormis dans le cas de l'Alsa, l'orientation vers la stabilisation se fait au travers de la Commission SIAO Insertion.





## Chiffres clés

**216** logements financés par l'ALT dans m2A

**162** logements financés par l'AS-ALT dans m2A

**82%** de l'offre en AS ALT du Haut Rhin dans m2A

**94%** de l'offre en ALT de m2A se situe dans le parc de logements privés

**51%** de l'offre en ALT est gérée par l'ALSA (et 29% par SILONE)

Source : Données DDCSPP -2018

### Définition ALT/AS ALT

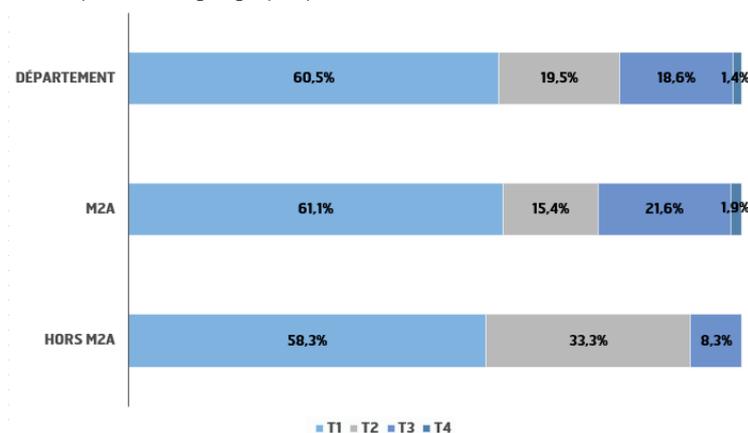
L'Allocation Logement à caractère Temporaire (ALT) est une aide au logement versée aux organismes ou associations qui s'engagent à accueillir, à titre temporaire, des personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. Le parc conventionné à l'ALT est utilisé aussi bien pour des situations d'urgence que pour des personnes relativement autonomes en insertion. Le logement temporaire doit être une étape de transition pour aboutir à un logement durable et autonome.

L'AS ALT signifie que le logement est mobilisé et financé par l'ALT **avec un accompagnement social**.

### Les logements financés dans le cadre de l'ALT

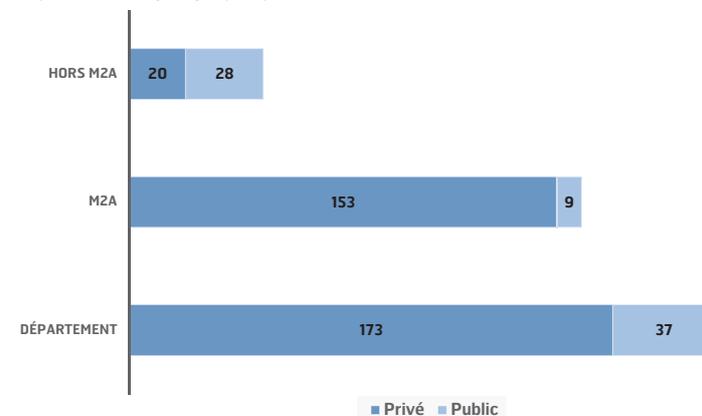
- **Les 3/4 des logements financés par l'ALT dans m2A bénéficient d'un accompagnement social.** Seuls 54 logements financés par l'ALT ne comprennent pas l'accompagnement social.
- Une **offre de logements en ALT concentrée à Mulhouse**: 84% des logements en ALT de m2A sont situés à Mulhouse. Cela représente 182 logements.
- **La plupart des logements en ALT sont de petits logements.** En effet, quel que soit le territoire considéré, les logements financés par l'ALT dans lesquels un accompagnement social est mis en place sont à **60% des T1**.
- La quasi totalité du **parc financé par l'AS ALT se situe dans le parc de logements privés** à l'échelle de m2A, comme à l'échelle départementale

Répartition des logements financés par l'ALT selon leur typologie (T1-T2-T3-T4) et leur emplacement géographique



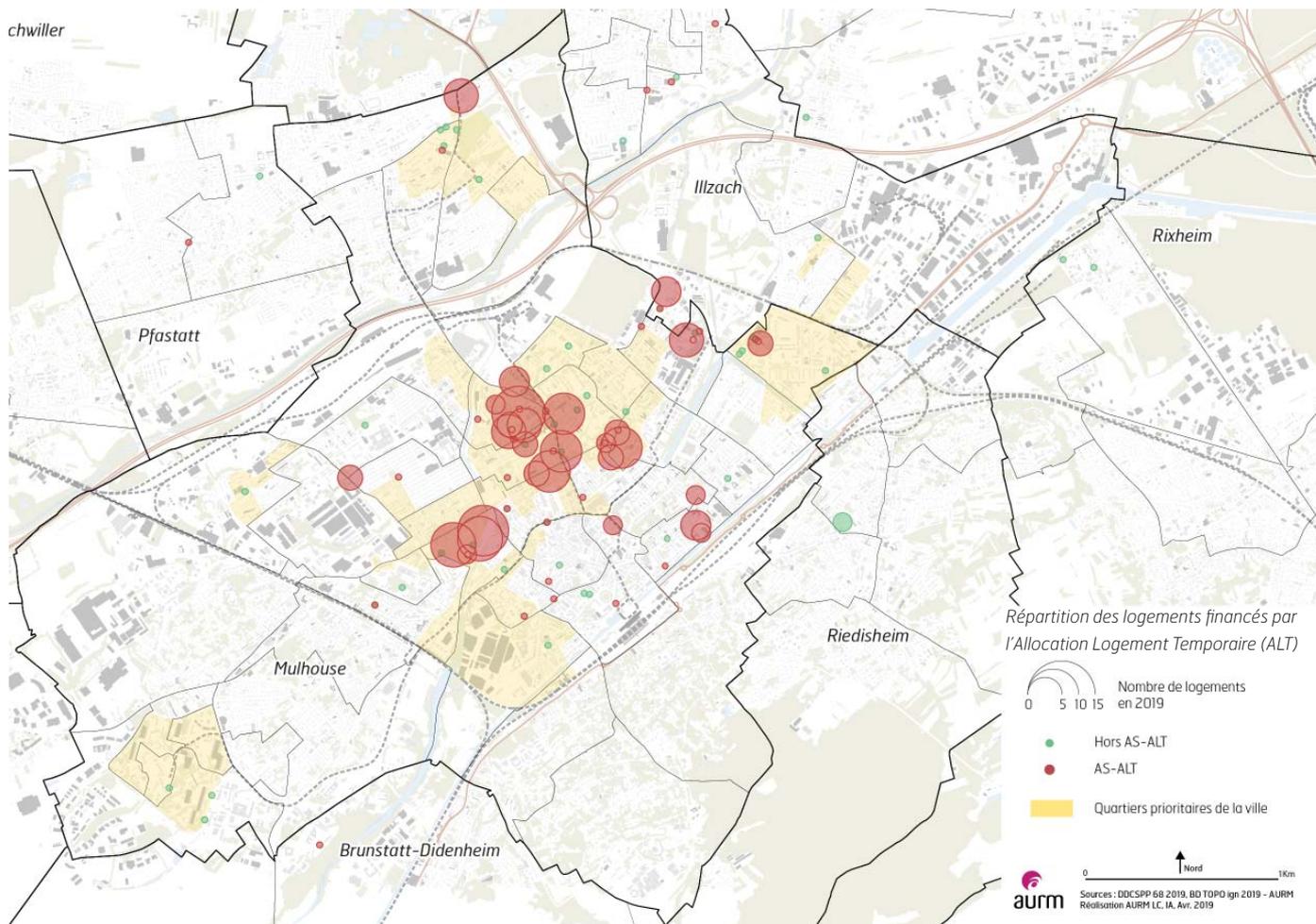
Source : Données DDCSPP -2018

Répartition des logements financés par l'AS ALT selon le type de bailleur et leur emplacement géographique



Source : Données DDCSPP -2018

Répartition de l'offre de logements en Allocation Logement Temporaire (ALT) dans l'agglomération mulhousienne



- Une **offre de logements financés par l'ALT concentrée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Mulhouse**. 75% des logements financés par l'ALT et dans lesquels un accompagnement social est mis en place sur le territoire de m2A sont **répartis dans 3 quartiers** :
  - **Franklin-Fridolin: 29%**, soit 47 logements
  - **Vauban-Neppert-Sellier: 25%**, soit 40 logements
  - **Cité Briand: 21%**, soit 33 logements
- **6% des logements se trouvent hors des limites du territoire mulhousien** et presque exclusivement dans la commune d'**Illzach**. Les autres sont répartis dans les communes de m2A et les autres quartiers mulhousiens.

## Chiffres clés

**150** logements en IML dans m2A

**84%** des logements en IML sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville à Mulhouse

Source : Données DDCSPP - 2018

### L'intermédiation locative

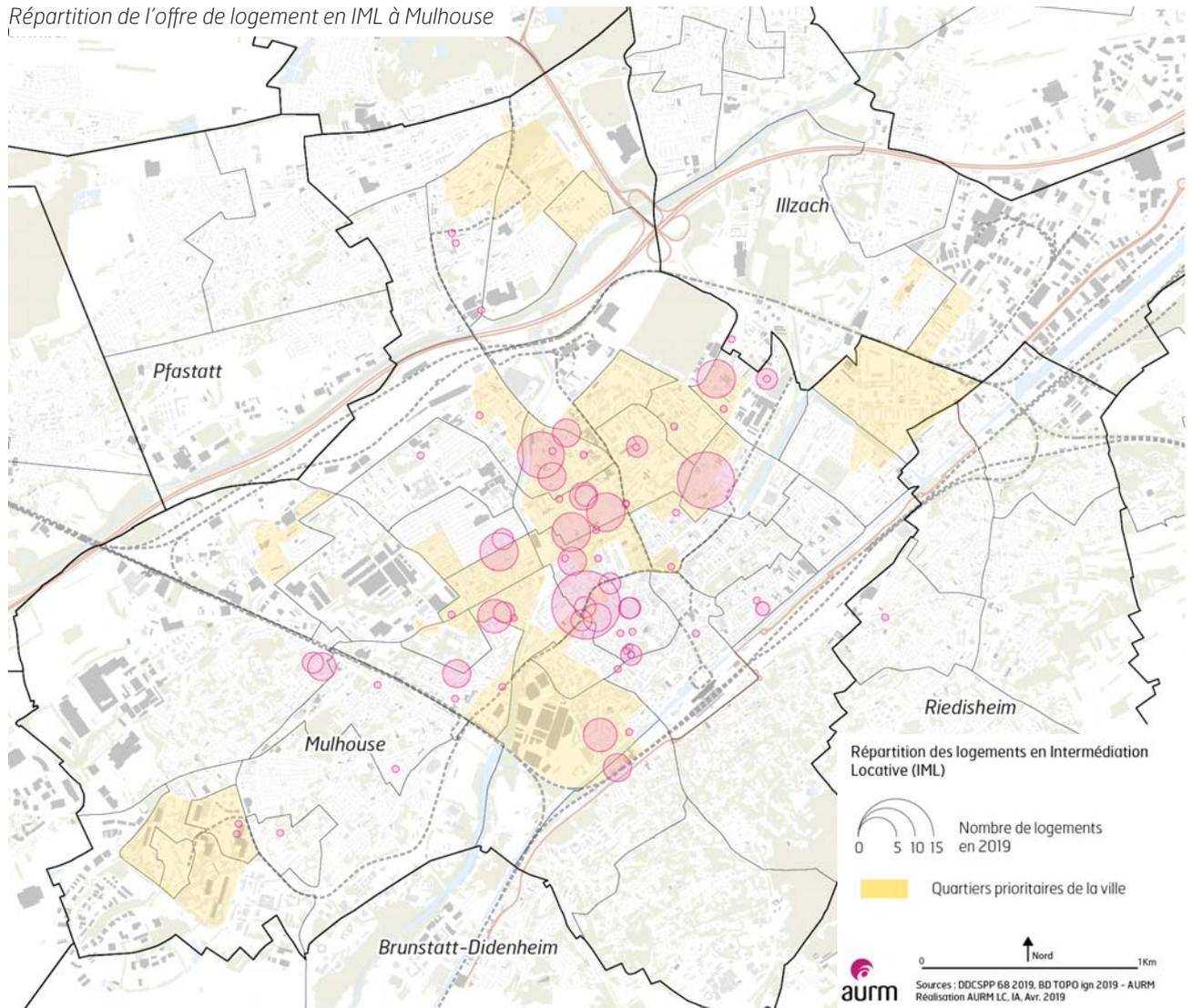
C'est un dispositif qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organisme agréé ou association). Le dispositif repose également sur des déductions fiscales aux bailleurs qui acceptent de louer leur logement à des ménages en difficulté.

Source : ANIL

## Les logements en intermédiation locative (IML)

- L'offre de logements en IML est concentrée à Mulhouse: seul 4 logements sur 150 sont situés à Bollwiller, Kingersheim, Illzach et Riedisheim.
- La plupart des logements en IML sont de petits logements. 38% sont des T2, 24% sont des T1, 21% sont des T3, 14% sont des T4 et seul 3% sont des T5.
- L'offre de logements en IML est concentrée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Mulhouse. 62% des logements en Inter médiation locative du territoire de m2A sont situés dans 3 quartiers:
  - Franklin-Fridolin : 25% des références IML du territoire, soit 38 logements.
  - Centre Historique : 24% des références IML du territoire, soit 36 logements.
  - Vauban-Neppert-Sellier : 13% des références IML du territoire, soit 20 logements.

Répartition de l'offre de logement en IML à Mulhouse



## Chiffres clés

**7** maisons relais dans m2A  
dont 4 à Mulhouse

**4** maisons relais /résidence  
accueil gérées par l'ALSA

**57%** des logements en  
maisons relais sont situés  
dans un quartier prioritaire  
de la politique de la ville à  
Mulhouse

Source : Données DDCSPP -2018

“ **Quand ils arrivent en maisons  
relais, on leur explique qu'ils ne  
sont pas en foyer, ils sont chez  
eux : ils rentrent, ils sortent  
comme il veulent, ils habitent  
dans leur logement** ”



## Les maisons relais

### Définition - Maisons relais (ex-pension de famille)

Il s'agit d'un habitat communautaire de petite taille associant la jouissance de logements privés à la présence de lieux collectifs. Un hôte ou un couple d'hôtes est chargé du fonctionnement de la maison, ainsi que de son animation et de sa convivialité.

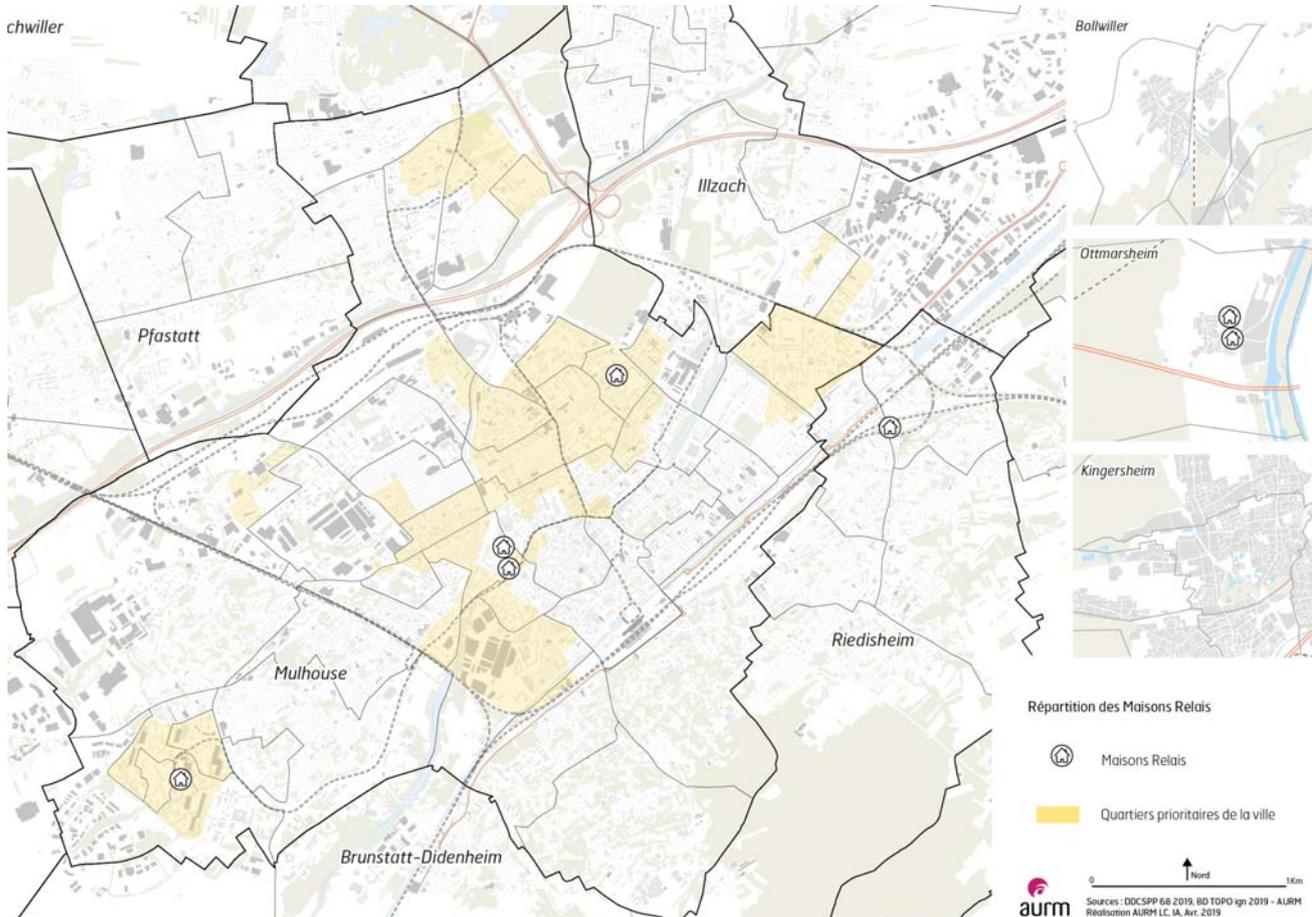
Forme particulière de résidence sociale, les maisons relais sont des habitats communautaires de petite taille associant la jouissance de logements privés à la présence de lieux collectifs. Un hôte (ou un couple d'hôtes) est chargé du fonctionnement de la maison, ainsi que de son animation et de sa convivialité.

Ces structures sont destinées à fournir un logement, sans limitation de durée, à des personnes, qui ne peuvent trouver un équilibre de vie dans un logement individuel autonome, en leur permettant de :

- lutter contre la solitude, en offrant une resocialisation par la fréquentation de lieux collectifs (salle de réunion, cuisine, ...) ainsi que par des activités collectives (réunions, repas, ...)
- assurer une certaine sécurité par la présence de l'hôte
- favoriser le lien social
- constituer, pour ceux qui le peuvent, une étape vers l'accès à un logement individuel autonome

Source : UNAFAM

Répartition des maisons relais dans l'agglomération mulhousienne





# Adéquation des publics aux objectifs de la politique «Logement d'Abord»

## Chiffres clés

**96** personnes concernées

**100%** sont des isolés

**88%** sont des hommes

**66%** ont entre 36 et 55 ans

**5%** ont moins de 36 ans

**6,5** ans. C'est la durée médiane de séjour en maison relais ou résidence accueil

**32%** sont bénéficiaires du RSA

Source : Données Maisons relais ALSA 2018

“ On est sur des populations qui ont épuisé toutes les ressources et les circuits qui existent avec des parcours remplis de ruptures successives depuis longtemps. ”

“ C'est le site où ils s'entraident le plus, ils font à manger ensemble, ils ont un pot commun. Ils savent qu'ils sont orientés par le service psychiatrique, tout le monde sait que les autres sont malades. Ils ont un regard bienveillant les uns sur les autres. ”

“ Il faut conserver certains types de places déjà existantes de type maisons relais. Certaines personnes ont besoin du collectif pour évoluer. ”

## Les grands exclus

- **« Détemporalisés »** : La population des « grands exclus » semble rassembler un ensemble d'individus que les dispositifs existants n'arriveraient pas à toucher. Alors qu'elle constitue l'une des cibles du dispositif Logement d'Abord, cette population continue de lui échapper. Le cumul des problématiques dont souffre cette population tend à expliquer cet échec. Si l'on se réfère aux discours des professionnels, **les « grands exclus » seraient des individus qui présenteraient de multiples addictions, qui auraient souvent des problématiques psychiatriques non traitées ou pas diagnostiquées et auraient subi de multiples ruptures de parcours.** Selon eux, cela expliquerait pourquoi les dispositifs d'insertion n'arriveraient pas à insérer cette population. Cette « détemporalisation » ne permettrait donc pas de mettre en place un projet d'insertion, ni un projet d'accession au logement autonome.
- **Des parcours rompus** : De l'ASE à l'hôpital psychiatrique en passant par les centres de détentions et des fins de prise en charge en CHRS, ces individus ne connaissent que trop bien les phénomènes d'exclusion. Leurs repères sociaux s'en trouvent alors délités et leur ancrage dans le quotidien d'autant plus compliqué. **Si les ruptures de parcours se matérialisent dans les trajectoires institutionnelles, elles interviennent également dans les parcours de vie.** Même s'il nous est très compliqué de quantifier la part d'individus ayant connu des ruptures familiales, selon les professionnels, une très grande majorité des « grands exclus » aurait connu des ruptures conjugales ou parentales.
- **L'inscription dans le quotidien.** Cette population, par des stratégies d'action et des actes, se réinscrit dans une forme de quotidien. Que ce soit en élaborant divers stratagèmes dans le but d'intégrer un CHRS, en participant économiquement et socialement à l'organisation des repas au sein des Maisons relais de l'Alsa ou en gérant plus ou moins bien leur logement, cette population tend à démontrer sa capacité à se réinsérer dans un temps du quotidien.
- **Identité et solidarité.** Les « grands exclus », de par leur passage respectif dans la rue et au sein des institutions, partagent des expériences sociales communes. L'exemple de la Résidence accueil de l'Alsa illustre assurément cette hypothèse. Dans cette résidence, les bénéficiaires ont un statut de locataire et **proviennent tous des services psychiatriques.** Ils se connaissent pour la plupart et sont solidaires les uns des autres. Les individus qui composent ce collectif ont conscience de leurs problématiques mais surtout, ils ont conscience qu'ils partagent tous le même état médico-social. Ainsi, **ils ancrent leur identité dans un collectif formé d'interconnaissances, construites par des expériences communes.**

Ce public s'inscrit dans un collectif et partage une même situation. **L'accès au logement autonome dans un parc locatif paraît être envisageable dès lors qu'ils puissent mettre à distance les différents facteurs d'incertitudes :** la maladie psychiatrique, l'addiction, les ruptures familiales... **Leur inscription dans les Maisons relais, en logement accompagné, semble répondre aux problématiques de cette population.** En 2018, les différents dispositifs de l'Alsa présentaient un taux de non sortie de 92%. L'association de ce chiffre avec la durée médiane de séjour (6,5 ans), **témoigne d'une stabilité résidentielle qui se dessine pour cette population.**



## Chiffres clés

**36** personnes concernées au 1er trimestre 2019

**17%** des personnes enregistrées dans le SIAO-insertion (la part la plus importante)

Source : SIAO insertion, 2018

“ *Nous avons une femme qui, après une rupture conjugale, doit payer la totalité du loyer. Comme la structure du ménage a changé, elle touche moins d'APL et se retrouve en défaut de paiement. Elle risque l'expulsion.* ”

“ *Une femme qui a quitté son logement car elle ne pouvait plus payer son loyer est venue nous voir. Elle était hébergée chez une amie. Le FSL a refusé la demande ASLL car être hébergé ne constitue pas une situation assez précaire.* ”

“ *Ici on a encore la chance de pouvoir prendre le temps pour régler les problèmes administratifs. Mais ce n'est pas le cas de toutes les structures et souvent ces problèmes ne sont tout simplement pas réglés.* ”

## Les expulsés ou menacés d'expulsion

- **Des causes multiples** : La structure du ménage qui change après une rupture conjugale, une baisse des allocations logement à la suite d'une transformation de la situation administrative de la personne, un logement en insalubrité qui est la conséquence de troubles psychiatriques ou d'addictions... Autant de situations qui amènent des risques d'expulsion, des logements insalubres ou des logements inadaptés. Ainsi, il existe un risque important pour ces individus de se retrouver à la rue à la suite de ces situations.
- **Un cercle vicieux** : Les risques d'expulsion d'un logement semblent provenir d'une succession de ruptures dans l'agir social de l'individu. Qu'elles soient professionnelles, familiales, conjugales ou issues de problèmes de santé, **ces ruptures cumulées les unes aux autres entraînent une perte de l'autonomie sociale et économique** de l'individu. **A cette perte d'autonomie s'ajoutent les problématiques administratives qui émanent des situations complexes** que vivent ces individus. Ainsi, ils doivent faire face aux nombreuses difficultés inhérentes à leur situation mais ils doivent également faire face, de fait, à une nébuleuse d'acteurs institutionnels et de démarches administratives.

Ces individus qui vivent dans un logement autonome tendent également à être invisibilisés par leur situation locative. En effet, d'après les travailleurs sociaux rencontrés, **le fait pour ces individus de résider en logement autonome réduit fortement les marges de manœuvres afin de mettre en place un accompagnement.** Il existe bien des mesures d'accompagnement social lié au logement mais elles comportent certaines limites comme nous pouvons le constater dans le dernier verbatim.



Source : Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat



### Chiffres clés

**38** jeunes de 18-25 ans, relevant du droit commun, ont fait une demande au SIAO Insertion au premier trimestre 2019

**20%** c'est la part des moins de 25 ans dans l'agglomération mulhousienne

Source : SIAO Insertion 2019 - INSEE

“ *En fin de garantie jeune, s'ils n'ont pas réussi à s'insérer dans l'emploi ou dans quelque chose de stable, cela signifie une sortie de la résidence. Il n'y a pas de filet de sécurité, la seule solution pour eux est de multiplier les hébergements.* ”

“ *Ils sont demandeurs, ça se voit qu'ils ont envie de s'en sortir. Ils ont envie de trouver un travail. Se lever le matin et être rémunéré, ça donne une impulsion, une motivation.* ”

“ *Soit nous ne sommes pas assez connus, soit ils ne sont pas intéressés par ce que l'on propose et estiment qu'ils sont en capacité de gérer et ne sont peut-être pas encore dans une forme de précarité sociale au sens large du terme.* ”

### Les jeunes (moins de 25 ans) isolés

- **La difficile accession à l'emploi** : Si l'on se réfère aux discours des professionnels (l'association TAPAJ notamment), la grande problématique qui gravite autour de la situation des moins de 25 ans se cristallise dans leur manque de ressources. Certains professionnels, qui travaillent dans des structures visant à développer leur mobilité professionnelle, expliquent que, **même s'il est difficile de les mobiliser, lorsqu'ils « goûtent » au salaire, une forme de dynamique s'active. Cela passe par « réapprendre le quotidien ».**
- **les problématiques des jeunes souffrant de troubles psychiatriques**: Selon des représentants du centre hospitalier de Rouffach, la population de moins de 25 ans ayant des pathologies psychiatriques et faisant des séjours au sein des institutions spécialisées concentre des problématiques. De par leur âge, **ils ne peuvent accéder au RSA et de fait ne possèdent pas de ressources.** Ils adoptent également des postures spécifiques concernant leur état. D'après les professionnels, ils se mettent à distance de leur situation médico-sociale allant jusqu'à **nier leurs problématiques psychiatriques.** Il s'agit d'une population qui répète des courts séjours d'internements, circulant entre l'hébergement social et l'hospitalisation. Les professionnels insistent sur **l'importance de leur trouver une structure stable lors de leur sortie afin de continuer l'accompagnement.**
- **Les jeunes confrontés aux addictions** : Il semble **difficile de toucher la population jeune et consommatrice de substances psychoactives.** Tout comme les individus souffrant de troubles psychiatriques, les jeunes consommateurs, d'après les professionnels CAARUD (Argile), appliqueraient une distance entre leurs conduites à risque et eux-mêmes **relativisant les conséquences de leurs pratiques. Seul 1% de personnes âgées de 20 à 24 ans se sont rendus au CAARUD en 2018** et 6% de 20-29 ans. L'une des hypothèses mise en avant par les professionnels est que **cette population ne serait pas encore dans une forme de précarité sociale globale,** étant à des âges où une rupture totale avec le monde social n'est pas encore intervenue. Considérant qu'ils sont en capacité de gérer leur situation, ils se désintéressent de ce type de structures privilégiant celles orientées vers la mobilité professionnelle. .

#### L'absence de ressources est un frein à l'accès à un logement.

Pour les professionnels hospitaliers travaillant aux côtés de jeunes souffrant de troubles psychiatriques et/ou confrontés à des addictions, **le logement individuel ne semble pas être une bonne solution du fait de leur déni quant à leur situation psychiatrique** amenant parfois leurs logements à devenir des squats générant des problèmes avec le voisinage.



“ **Le Logement d'Abord serait très bien pour cette population qui met en échec les CHRS. On n'arrive pas à les stabiliser dans le collectif.** ”

“ **Il y a quand même beaucoup de personnes à la rue parce qu'elles ont un problème psychiatrique qui n'est pas traité ou pas soigné.** ”

“ **Une personne qui présente une pathologie psychiatrique, sans handicap, n'ouvre pas à un infirmier libéral qui vient au domicile pour lui donner son traitement. Très vite, la personne est en rupture de traitement. Les conséquences que peuvent entraîner une rupture de traitement c'est la dégradation du logement ou un retour à la rue.** ”

“ **Mais ce n'est pas tant comment on le met en place (Logement d'Abord) que l'étayage que l'on met autour de la personne pour qu'elle puisse s'en sortir. Parce qu'on peut mettre des personnes marginalisées en logement ordinaire, mais comment ça se concrétise au quotidien pour quelqu'un qui a des problématiques psy ?** ”

### Les personnes atteintes de troubles psychiatriques

Une certaine frange de la population bénéficiaire du CH de Rouffach provient de l'hébergement social et plus particulièrement des CHRS.

Selon les professionnels de l'accompagnement médico-social, cette population dite de « CHRS » ayant des troubles psychiatriques **semblerait ne pas tenir au sein du collectif en hébergement social**. Ce sont des individus qui reviennent régulièrement pour des séjours au sein des institutions spécialisées. **Ils n'ont pas de ressources car leurs droits ne sont pas ouverts et sont victimes de fin de prises en charges régulières en CHRS.**

Pour les professionnels, il s'agit ici d'une population qui serait **propice au Logement d'Abord, du fait de leur incapacité à vivre en collectif**. Il s'agirait d'individus difficiles à stabiliser dans l'hébergement social mais qui, **au sein d'un logement autonome suivis d'un accompagnement pluridisciplinaire, pourraient arriver à un équilibre médico-social.**

Néanmoins, si l'on se penche sur ce que nous disent les différents chefs de service du circuit de l'hébergement social mulhousien, il s'agit d'être vigilant sur cette accompagnement.

D'après eux, **l'une des problématiques de la mise en logement de cette population réside dans les risques de rupture de traitement** qui seraient constituants de nombreux retours à la rue. **Le droit commun ne s'appliquant pas si le handicap n'est pas avéré**, certains individus ne peuvent souscrire à un infirmier libéral pour la promulgation des traitements. De plus, en parallèle, **les diagnostics de la maladie psychiatrique peuvent prendre un certain temps**. C'est pourquoi, pour certains professionnels, **le collectif peut encore rester une solution pour ces individus**. Avec un placement en CHRS, ils auraient à proximité une équipe et un collectif leur **assurant une sécurité physique et morale**, puisque certains individus en logement de par leurs problématiques psychiatriques pourraient être victimes d'un entourage menaçant.

**Il existe donc des représentations différenciées selon la position de l'acteur professionnel dans la division du travail social.** Qu'il gravite autour de l'hébergement social ou du secteur médico-social, les représentations ne sont pas les mêmes.

- **Pour les professionnels du secteur médico-social :** une population qui ne tient pas dans le collectif ne parvenant pas à se stabiliser au sein des CHRS. **Le logement ordinaire apparaît comme une solution pour atteindre un équilibre médicosocial.**

- **Pour les professionnels de l'hébergement social :** les risques de ruptures de traitements et les risques d'atteinte à la sécurité physique et morale dans le logement ordinaire tendent à requalifier le collectif comme une solution plus durable.

Néanmoins, ils partagent tous **des doutes quant aux modalités d'accompagnement qui seront mises en place autour de ces individus dans leur lieu de vie.**

### Chiffres clés

**29** personnes concernées  
au 1er trimestre 2019

**14%** des personnes  
enregistrées dans le SIAO-  
insertion (3ème part la plus  
importante)

Source : SIAO insertion, 2019

« Il nous a avoué être complètement perdu et ne plus savoir comment être, se comporter et agir en société. Cette personne était en logement et elle touchait le RSA. Faute d'accompagnement, il est retourné en prison. »

« On essaie d'accompagner en amont de la sortie. On veut privilégier le placement extérieur. Il faut savoir que cela est possible si l'individu ne présente pas de pathologie psychiatrique lourde. »

« Les sorties de détention se font en générale le week-end, or le week-end, aucune association n'est capable de prendre le relais. Nous avons des personnes qui errent en solution de logement ou d'hébergement alors même qu'elles doivent se réadapter au milieu social. »

« On essaie de travailler en amont de la sortie. Mais cela reste très compliqué surtout parce que l'on ne se voit pas avec les partenaires. Ils sont là, on les croise, mais on ne communique pas sur les situations. Le SIAO Justice, nous n'étions pas au courant que ça existait. »

### Les sortants de détention

- **Un discours hétérogène concernant les sortants de peines longues:** certains professionnels font part de la **difficulté pour ces individus de se réinsérer dans la vie sociale**. Pour certains, **la désaffiliation sociale serait un frein à l'intégration de ces individus dans un logement**. Ici, le logement est même considéré comme potentiellement problématique pour la personne. D'autres professionnels insistent également sur cette dimension mais ne mettent pas en porte-à-faux le logement. Dans leur discours, **ils mettent en évidence l'échec de la ré-affiliation de l'individu dans la société et l'échec de l'inclusion de l'individu par la société**. Si elle se dit « perdue », la personne étant sortie d'une longue peine avoue également ne plus savoir comment agir socialement alors même qu'elle loge dans un logement autonome et a accès à des ressources.
- **Les peines courtes.** Les sorties sèches constituent le centre de la problématique. La **complexité de mettre en place un accompagnement social** à la sortie du milieu carcéral et **le temps réduit de la peine courte ne permettent pas de préparer les personnes** à leur sortie. Selon les professionnels, il faudrait **privilégier le placement en extérieur pour les peines courtes afin d'éviter une rupture future et stopper les sorties de détention le week-end**. Les associations ne peuvent prendre le relais. L'individu doit attendre pour pouvoir être accompagné. Cette conjoncture **tend à renforcer les risques de ruptures** dans des moments **où la réalité du monde social se heurte à des repères qui peuvent avoir été délités lors du séjour en détention**.

Pour les sortants de **peines longues**, il apparaît difficile d'envisager **un logement dans un parc diffus**. Les personnes doivent réapprendre les repères, se stabiliser et il peut être problématique pour elles de se retrouver dans un logement autonome. **L'accession au logement et aux ressources ne sont pas des leviers suffisants**.

**Pour le sortant de peines courtes**, l'accompagnement social « dans les murs » apparaît complexe à mettre en place et un temps réduit ne permet pas de préparer à la sortie.

Les difficultés énumérées par les professionnels du milieu carcéral se cristallisent peu sur le profil sociologique des individus. **Le frein à la mobilité vers le logement repose avant tout sur des problématiques structurelles d'organisation du secteur de la détention et du partenariat**.



Maison d'arrêt de Mulhouse, photo DNA

**Etude réalisée par :**

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne  
www.aurm.org  
33 avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE  
Tél : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71

**Rédaction :** Iyas Al Shouli,  
iyas.alshouli@aurm.org

**Expertise :** Jennifer Keith,  
jennifer.keith@aurm.org

**Cartographies :** Luc Carpentier  
luc.carpentier@aurm.org

*Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.*



